

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2019.41 du 4 décembre 2019 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1930791S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017-41 en date du 18 décembre 2017 nommant le professeur Jacques CHIARONI en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2003-05 en date du 26 mars 2003 nommant Mme Isabelle AZARIAN en qualité de secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse;
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée au professeur Jacques CHIARONI, directeur de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution, hormis l'attribution et la signature du marché public, ainsi que les actes précontentieux, du marché national délégué pour la fourniture de sérum albumine bovine pour les laboratoires de production de réactifs de l'EFS (DOM compris).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du professeur Jacques CHIARONI, délégation est donnée à Mme Isabelle AZARIAN, secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 décembre 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS